

Communauté de Communes du Comté de Grimont

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 12 octobre 2004

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni le mardi 12 octobre 2004 à 20 h 30 à la Salle des Fêtes à Besain, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie LEHMANN.

Etaient présents : Yves-Marie LEHMANN (Président), Alain GUYOT, Jean-François GAILLARD, Jean LETROUBLON, Dominique MENETRIER, André LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Claude CHARONDIERE, Jean-Paul BUCHET, Yves LANDRY, Pascal LAGALICE, Bernard BRENIAUX, Christian SOMMER, Colette PIERRE, Jean-Louis DUFOUR, Monique BALLERY, Serge DAYET, Gérard BOUDIER, Jean-Pierre KOEGLER, Robert LACROIX, Louis GUYOT, Marie-Ange CAPRON, Jacques BULABOIS, Annie JACQUOT, Augustin MONNERET, Jean-Michel BULABOIS, Dominique BONNET, Danièle CARDON, Jocelyne BONNIVARD, Jean-Jacques DE VETTOR, Gilbert BULABOIS, Michel VIEILLE, Ghania MAYOT, Maryse LAMY, Armande REYNAUD, Philippe NOIR, Andrée ROY, Jean-Claude COLLIN, Michèle CLEMENT, Jacqueline NOURDIN, Dominique GRAND, Noël FOURNIER, Jacques MIGNOT.

Assistaient à titre consultatif : Didier VANDERBECKEN, Olivier NICOD, Jacques RAYMOND, Nelly BUYS.

Etaient Excusés : Emile ETIEVANT, Yves DECOTE, Gabriel PARIS, Monique REVERCHON, René ANTOINE, Jean-Marc GERDY, Florent GAILLARD, Cyril BINET, Denis MEUNIER, Françoise BERTHIER, Joël CHASSOT, Claude RENAUDIN, Robert PENETRA, Bernard BUHON, Robert PROST, Pierre CATHENOZ, Roland CHAILLON, Stéphane BONNOTTE, Chantal GOUDEY, Marie-Pascale VASSET, Marie-Ange NICOULIN, Anny JEANNIN, Alphonse KLUR, Jean SONNEY, Annie REGAZZONI, Marc METIFEU.

Etaient absents : Laurent THIERY, Sébastien RISPAL, Roland BERTHELIER, Pierre-Yves COLNOT, Robert TOURNIER, Thierry DUMONT, Serge GREUSARD, Alain ROMANET, Martine MEYNIER, Véronique LAMBERT, Jacques LHOMME, Gérard BULLE, Danièle MARCHI, Michel BONTEMPS, Fabrice LOMBARD.

Secrétaire de séance : Monsieur André LAMBERT

★ ★ ★ ★ ★

Monsieur Pascal LAGALICE, Maire de Besain, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président informe l'assemblée de la démission de Madame Anny JEANNIN au conseil municipal de Poligny et de l'installation de son remplacement Monsieur Denis CHATOT lors du Conseil Municipal du 12 octobre 2004. Monsieur Denis CHATOT sera délégué suppléant de la commune de Poligny au Conseil Communautaire.

1. Installation des nouveaux conseillers communautaires

Suite à la démission de Monsieur Michel MAITREJEAN en sa qualité de Maire de la commune de CHAUSSENANS, Monsieur Serge DAYET, nouveau maire élu et Monsieur Jacques RAYMOND, nouveau premier adjoint élu, sont installés dans leur fonction de délégué titulaire et délégué suppléant respectivement. Monsieur Yves-Marie LEHMANN leur souhaite la bienvenue.

2. Adoption du procès verbal de la séance du 25 juin 2004

Le procès verbal de la séance du 25 juin est adopté à l'unanimité sans observation.

3. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : mesures complémentaires

Monsieur Alain GUYOT, premier vice-président rappelle les mesures complémentaires à instaurer suite à l'instauration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par le conseil communautaire en date du 25 juin 2004 pour effet au 1^{er} janvier 2005. Un débat s'instaure.

Monsieur Dominique GRAND relève les différences entre la taxe et la redevance au niveau des montants pour les communes.

Monsieur Gérard BOUDIER souhaite qu'à l'avenir une harmonisation des valeurs locatives soit mise en place. Messieurs Yves-Marie LEHMANN et Jean-Louis DUFOUR confirment que la Communauté de Communes du Comté de Grimont ne peut pas intervenir sur les bases qui sont du ressort des services fiscaux et propres à chaque commune (la Communauté de Communes du Comté de Grimont n'a pas compétence en la matière).

Le conseil communautaire adopte :

- A l'unanimité, décide d'instaurer une redevance spéciale des déchets assimilés ménagers,
- A l'unanimité, la perception de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères en lieu et place du SICTOM de Lons-Le-Saunier au titre de mesures dérogatoires pour les 6 communes concernées : Le Chateley, Colonne, Darbonnay, Monay, Saint-Lothain et Villersérine,
- A l'unanimité, le refus d'instaurer des exonérations facultatives : pour locaux industriels et commerciaux, immeubles équipés d'appareil d'incinération,
- Par 37 voix pour et 5 voix contre : l'instauration d'une zone unique de taxation sur le territoire communautaire,

4. Demande de subvention au Conseil Général dans le cadre du Contrat Territorial Communautaire pour le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées

L'assemblée décide à l'unanimité de compléter la délibération n° 21 du 27 mai 2004 portant sur une autorisation d'une mission Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées et une sollicitation d'une subvention au titre du programme Leader +, par une demande de subvention départementale d'un montant de 5 100 € sur une dépense prévisionnelle de 17 000 €.

En réponse à Monsieur Jean-Pierre KOEGLER, il est précisé que la subvention départementale demandée s'inscrit dans le Contrat Territorial Communautaire – Axe n° 3 – Fiche action n° 6 – aménagement de sentiers de randonnée sur le territoire communautaire – plan de financement prévisionnel 20 000 € subventionné à 30 %.

5. Modification du temps de travail du poste d'agent d'entretien à temps non complet

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'augmenter le temps de travail d'une heure hebdomadaire sur le poste d'agent d'entretien à temps non complet et d'autoriser le Président à ajuster ce temps de travail en fonction de la charge de travail nécessaire à l'entretien des locaux de la pépinière d'entreprises.

6. Convention d'occupation précaire : SAS INTER ETOILE

L'assemblée a décidé à l'unanimité de louer le bureau n° 5 d'une surface de 20 m² au prix de 5.34 € HT plus les charges à Monsieur Gilles SEURRE, gérant de la SAS INTER ETOILE pour son activité de transports – convention d'une durée de 23 mois à compter du 19 octobre 2004 (Monsieur Jean-Claude COLLIN rappelle préalablement que l'objectif de la pépinière d'entreprises est l'accueil temporaire de jeunes entreprises).

7. Subvention à la Caisse d'Actions Sociales et Culturelles (CASC)

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le personnel de la Communauté de Communes du Comté de Grimont à adhérer à la CASC et d'aider la CASC par une subvention à hauteur de 182 € par agent soit 364 € pour 2 agents.

8. Indemnités des élus

En application du décret n° 2004-615 du 25 juin 2004, le conseil communautaire a obligation de délibérer pour fixer les indemnités à verser aux élus des EPCI.

Monsieur le Président propose un maintien des taux actuels, qui sont bien inférieurs au taux légal maximum (33 %) et rappelle que les indemnités accordées par la Communauté de Communes du Comté de Grimont à l'exécutif sont presque les plus bas du département. Un débat s'instaure.

Monsieur Jean-Claude COLLIN précise que les indemnités des élus représentent actuellement 13 % et juge excessif le nombre de Vice-Présidents indemnisés. Il fait remarquer que le délai de traitement d'une offre d'achat de terrain de 4.5 mois est trop long.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR souhaite d'une part, que le conseil communautaire soit réuni chaque trimestre et d'autre part, qu'un rapport d'activité soit communiqué à toutes les communes membres comme le législateur le prévoit. Il déclare que les élus ne connaissent pas les rapports qu'ils présentent.

Monsieur Dominique GRAND pense que la proportion d'augmentation prévue par le décret est trop importante.

Monsieur Yves-Marie LEHMANN souligne l'importance du travail communautaire qui est réalisé. D'une part, le Président et les Vice-Présidents participent à un nombre élevé de réunions. D'autre part, l'exécutif travaille en équipe. Il répond en outre que le délai évoqué par Monsieur Jean-Claude COLLIN s'explique par le délai d'estimation du Service des Domaines.

L'amendement de Messieurs Jean-Claude COLLIN et Jean-Louis DUFOUR portant sur le maintien d'application du décret et sur la baisse du taux de rémunération pour maintenir la rémunération actuelle est rejeté par 26 voix contre et 16 voix pour.

L'application du décret et le maintien du taux de rémunération, proposé par le Président, est adopté par 25 voix pour, 13 voix contre et 4 blancs.

9. Régime indemnitaire postes directeur général et animateur économique

Monsieur Jean-Pierre KOEGLER informe l'assemblée qu'il ne prendra pas part au vote.

L'assemblée décide par 41 voix pour d'instaurer l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) des attachés, l'indemnité d'exercice de missions des Préfectures (IEMP) des attachés et le complément de rémunération au titre des avantages acquis l'ensemble pour le poste du directeur général.

Le conseil communautaire décidé à l'unanimité d'instaurer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires des rédacteurs (IHTS) et l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) des rédacteurs l'ensemble pour le poste de l'animateur économique.

10. Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre giratoire et demande de subvention au Conseil Général dans le cadre du Contrat Territorial Communautaire

Par délibération n° 23 du 27 mai 2004, le conseil communautaire a décidé la création d'un carrefour giratoire sur la RN 83 à l'entrée sud de la commune de Poligny et desserte zones riveraines. Une mise en concurrence par procédure adaptée a été lancée pour attribuer le marché de maîtrise d'œuvre. Bien que le Président ait compétence pour signer le marché de maître d'œuvre en tant que personne responsable du marché, le conseil communautaire est sollicité pour autoriser la signature.

Monsieur Jean-Claude COLLIN s'oppose au principe de solliciter l'avis du conseil communautaire pour autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre et l'autorisation est donnée par 3 voix contre, 38 voix pour et 1 abstention.
Le conseil communautaire décide à l'unanimité de solliciter une subvention du Conseil Général dans le cadre du Contrat Territorial Communautaire sur la base de 1 475 600 € HT X 20.60 % soit 304 011 €.

11. Abandon projet signalétique de zone de développement économique

L'assemblée décide à l'unanimité l'abandon de l'attribution de la Dotation de Développement Rurale (DDR) 2001 portant sur la signalétique de zone de développement économique.

12. Attribution du marché dossier loi sur l'eau pour création d'une zone d'activité « A la Barre »

Le conseil communautaire décide d'attribuer le marché à la société GINGER ENVIRONNEMENT pour un montant de 7 100 € HT.

En réponse à Monsieur Jean-Louis DUFOUR, il est précisé que le cabinet NATURA, qui a réalisé le dossier loi sur l'eau de la zone « Au Velours », n'a pas candidaté pour ce dossier.

13. Questions et informations diverses

- En réponse à Messieurs Christian SOMMER et Jean-Claude COLLIN, il est précisé que le retrait du point n° 10 « convention entre la Communauté de Communes du Comté de Grimont et la société KALOU pour participation financière à la réalisation des travaux d'accès à la zone commerciale », signifie uniquement que ce projet est reporté lors d'une prochaine séance (finalisation de la convention en cours).
- Monsieur Jean-Louis DUFOUR donne lecture d'une lettre de Madame Brigitte DEFERT qui informe l'assemblée de sa démission de la commission « animation » pour cause de manque de soutien de cette commission pour la préparation du Téléthon 2004. Le Président prend acte et rappelle que la Communauté de Communes du Comté de Grimont ne dispose que d'un seul chapiteau, déjà mis à disposition d'une commune membre à cette date (marché de Noël de Poligny). Il expose en outre que la commune de Poligny, comme le reconnaît d'ailleurs cette dame dans sa lettre, a apporté son aide de différentes manières à l'organisation du Téléthon 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

André LAMBERT

Yves-Marie LEHMANN